

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE DSP ADDUCTION EAU POTABLE (AEP) 2020**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Robert SIEGEL, Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

Quorum : 25	Présents : 43	Votants : 45	Pour 45 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n°2176 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe DSP AEP ;*

*VU le vote du compte administratif 2019 et de l'excédent antérieur à reporter au sein de la section de fonctionnement (48 614,01€) du budget annexe DSP AEP 2020, par délibération n°... en date du 20 juillet 2020 ;*

*VU la délibération du conseil communautaire n°... en date du 20 juillet 2020 se prononçant sur l'affectation des résultats 2019 du budget annexe DSP AEP ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe DSP AEP 2020 au sein des chapitres 67 et 002 de la section de fonctionnement, mais également au sein des chapitres 041, 23 et 27 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la diminution de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédit à l'intérieur de la section d'investissement:

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »:** Il est proposé de procéder à la diminution de 48 614,01€ sur ce chapitre au compte 678 afin d'équilibrer la section suite à la modification du chapitre 002.
- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »:** Il est proposé de procéder à une diminution de crédit en recettes de 48 614,01€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent de fonctionnement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 173 697,77€ au BP2020 ;



## Budget annexe DSP Adduction Eau Potable (AEP) 2020

### Décision modificative n°1.

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
67-678 « Autres charges exceptionnelles » (dépendances)	- 48 614,01€	
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes)		- 48 614,01€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
041-2762 « Créance sur transfert de droits à déduction de TVA 2018 » (dépendances d'ordre)	+ 3 454,00€	
041-2762 « Créance sur transfert de droits à déduction de TVA 2019 » (dépendances d'ordre)	+ 7 727,26€	
23-2315 « Installations, outillages et matériel technique » (dépendances)	+ 11 181,26€	
041-2031 « Frais d'études 2018 » (recettes d'ordre)		+ 456,00€
041-2031 « Frais d'études 2019 » (recettes d'ordre)		+ 100,06€
041-2138 « Autres constructions » (recettes d'ordre)		+ 2 998,00€
041-21531 « Réseaux d'adduction d'eau » (recettes d'ordre)		+ 7 627,20€
27-2762 « Créance sur transfert de droits à déduction de TVA 2018 » (recettes)		+ 3 454,00€
27-2762 « Créance sur transfert de droits à déduction de TVA 2019 » (recettes)		+ 7 727,26€